

## Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Vauban du Quesnoy

### Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- **2255,10 euros**

Frais d'hébergement : (à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	85,94 euros	69,30 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 5,87 euros par jour

### Tarifs fixés – Hébergement temporaire

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée temporaire:

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement :

- **2578,20 euros**

Frais d'hébergement : (à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord:

Chambre individuelle	85,94 euros
----------------------	-------------